

**DECISION n° 2012 - 05 DSG
portant constitution du comité électoral consultatif**

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu l'article 2-1 du décret n° 85-59 du 18 janvier 1985 modifié fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi que les modalités de recours contre les élections,

Vu le règlement intérieur du Cnam du 17 mars 2010,

DECIDE :

Article 1 – Le calendrier des opérations électorales relatives, d'une part, à l'élection des représentants des élèves du Conservatoire national des arts et métiers au conseil scientifique et au conseil des formations et, d'autre part, à l'élection partielle d'un représentant du personnel du Conservatoire national des arts et métiers au conseil scientifique, est fixé comme suit :

Mercredi 7 mars 2012 : Publication des modalités de dépôt des candidatures

Judi 15 mars 2012 : Transmission des listes électorales au comité électoral consultatif

Vendredi 23 mars 2012 : Contrôle et affichage des listes électorales

Vendredi 13 avril 2012, à 17h : Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi pour le 1er tour de scrutin auprès du service des affaires juridiques et économiques

Judi 10 mai 2012, de 10h à 16h pour l'élection partielle du représentant des personnels au conseil scientifique et de 10h à 18h pour l'élection des représentants des élèves au conseil scientifique et au conseil des formations : **1er tour du scrutin** et date limite de réception des votes par correspondance pour le premier tour

Vendredi 11 mai 2012 : Proclamation des résultats du 1er tour

Lundi 14 mai 2012 : Date limite de retrait des candidatures

Lundi 14 mai 2012, à 17h : Date limite de dépôt des professions de foi pour le 2nd tour de scrutin auprès du Service des affaires juridiques et économiques

Samedi 19 mai 2012, à 17h : Date limite pour les réclamations du 1er tour

Judi 24 mai 2012, de 10h à 16h pour l'élection partielle du représentant des personnels au conseil scientifique et de 10h à 18h pour l'élection des représentants des élèves au conseil scientifique et au conseil des formations : **2nd tour de scrutin** et date limite de réception des votes par correspondance pour le second tour

Vendredi 25 mai 2012 : Proclamation des résultats du 2nd tour

Mercredi 30 mai 2012 : Date limite pour les réclamations du 2nd tour

Article 2 – La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 21.02.2012

Pour l'administrateur général empêché
et par délégation
la directrice générale des services

Astrid KRETCHNER